AJAC, kezako?

Par **-Merowig**, le **30/06/2009** à **13:03**

Bonjour,

"On" m'a dit (je me doute que je passe encore pour un touriste, je vous pris de m'en excuser lol) que l'on peut passer ajac si l'on a validé un semestre et que rattrape le semestre manquant l'année suivante.

Passe t-on obligatoirement ajac si l'on a validé un semestre?
Doit-on faire une démarche?
En somme peut-on m'en dire plus ? roll:

J'attend toujours mes résultats de rattrapage, je rapelle que je suis à Nancy.

Merci.

Par **sabine**, le **30/06/2009** à **13:40**

Normalement avec la réforme LMD on passe nécessairement AJAC dès lors qu'un semestre est validé dans son intégralité.

Même si en apparence ça a l'air chouette, il faut faire attention. Tu devras tout de même repasser les matières du semestre non validé et parfois il y en a beaucoup. Donc à méditer!

Par **neverness**, le **30/06/2009** à **13:52**

Effectivement, dès que tu as validé un semestre, tu passes en année suivante (à part pour la L3 où il faut avoir tout validé) et il n`y a aucune démarche à effectuer. C`est automatique mais peut-etre que cela dépend de la fac. Ce qui est sur c`est que tu passes en année suivante et que tu va repasser les matières non validées pendant le semestre correspondant ;))

Par **ldi38**, le **30/06/2009** à **13:59**

En réalité , je suis en attente de mes résultats de mon rattrapage . Mais je préfére envisager

:roll:

le pire(si on peut appeler le pire Image not found or type unknown) c'est-à-dire passer AJAC .

Si tel est le cas , j'urai simplement 2 matiéres à rattraper en L3 à savoir le droit civil (matiére à TD) et le droit des affaires . De plus , je connais bien le cours désormais (je le relis tous les jours . Je sais , je suis assez stressé)

Selon vous ,est-ce que c'est gérable et possible ?

Est-ce que cela est mauvais pour mon avenir et notamment en master ?

Merci pour vos réponses .

Par **sabine**, le **30/06/2009** à **14:27**

[quote="ldi38":26d25bph]En réalité , je suis en attente de mes résultats de mon rattrapage . :roll:

Mais je préfére envisager le pire(si on peut appeler le pire Image not found or type unknown) c'est-à-dire passer AJAC .

Si tel est le cas , j'urai simplement 2 matiéres à rattraper en L3 à savoir le droit civil (matiére à TD) et le droit des affaires . De plus , je connais bien le cours désormais (je le relis tous les jours . Je sais , je suis assez stressé)

Selon vous ,est-ce que c'est gérable et possible ?

Est-ce que cela est mauvais pour mon avenir et notamment en master ?

Merci pour vos réponses .[/quote:26d25bph]

:wink:

Attends tes résultats déjà Image not found or type unknown

Par **ldi38**, le **30/06/2009** à **14:43**

:))

C'est drôle quand je demande ça , tout le monde me répond la même chose mdr Image not found or type unknown

Mais si c'est le cas , tu ne pense en quoi ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **sabine**, le **30/06/2009** à **15:05**

:roll:

Tout le monde te dis ça parce que généralement on a une tendance à se sous-évaluer Image not found or type

Je n'ai jamais été AJAC donc je ne sais pas trop quoi penser. Si tu n'as qu'une matière à TD :roll:

et une sans à repasser ça doit être faisable Image not found or type unknown

Par **ldi38**, le **30/06/2009** à **15:47**

Merci sabine pour ton avis .

Mais , en fait , il n'y aurait que 17.8 points a rattraper si je passe AJAC donc il me semble quand même que c'est possible . Surtout que je connais ces deux matiéres presque par coeur maintenant .

Enfin , faut attendre les resultats comme tu le dis Sabine .

Pour les masters , est-ce pénalisant ?

Si je reoudlbe , je perds vraiment une année car mon S3 est validé donc pas de cours :x :shock: :?

pendant 6 mois Image not found or type unknown , et après 2 matiéres à faire au S4 Image not found or type unknown Image not found or type unknown (enfin dans ma fac , c'est comme ça)

Par **sabine**, le **30/06/2009** à **16:04**

[quote="ldi38":1htqexid]Merci sabine pour ton avis .

Mais , en fait , il n'y aurait que 17.8 points a rattraper si je passe AJAC donc il me semble quand même que c'est possible . Surtout que je connais ces deux matiéres presque par coeur maintenant .

Enfin , faut attendre les resultats comme tu le dis Sabine .

Pour les masters , est-ce pénalisant ?

Si je reoudlbe , je perds vraiment une année car mon S3 est validé donc pas de cours

pendant 6 mois

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

:x :shock: :?

Image not found or type unknown , et après 2 matiéres à faire au S4 Image not found or type unknown Image not found or type unknown (enfin dans ma fac , c'est comme ça)[/quote:1htqexid]

D'après certains directeurs de M2, il faut absolument éviter de redoubler. Mais ce ne sont que des avis! Donc pas forcément une vérité générale.

Je ne comprends pas quand tu dis que tu aurais 17.8 points à rattraper...

Par **neverness**, le **30/06/2009** à **16:15**

:))

Deux matières, c`est tout à fait faisable Image not found or type unknown

En ce qui concerne la redoublement, je ne comprends pas ce que veut dire "éviter" alors que chez nous c`est une pratique absolument courante étant donné qu`on n`a pas de rattrapage :?

Image not found or type unknown

Sinon, meme si tu ne valides pas ton S4, c`est absolument inutile de redoubler!

Par **ldi38**, le **30/06/2009** à **16:17**

Pour les points , c'est mon estimation de points a rattraper l'année prochaine pour obtenir ma :))

L2 Image not found or type unknown

Par **ldi38**, le **30/06/2009** à **16:19**

:))

Merci neverness et sabine Image not found or type unknown

Parce que 2 matiéres à rattraper en sachant que le cours je commence à vraiment bien le connaitre , je ne pense pas que cela soit insurmontable

Par **sabine**, le **30/06/2009** à **16:23**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

:))

[quote="neverness":39i8n82h][b:39i8n82h]Deux matières, c`est tout à fait faisable Image not found or type unknow

En ce qui concerne la redoublement, je ne comprends pas ce que veut dire "éviter" alors que chez nous c`est une pratique absolument courante étant donné qu`on n`a pas de rattrapage :?

Image not found or type unknown

Sinon, meme si tu ne valides pas ton S4, c`est absolument inutile de redoubler![/b:39i8n82h][/quote:39i8n82h]

Ce que je voulais dire c'est qu'il faut mieux passer AJAC que redoubler! Mais ensuite y a intérêt à tout valider!

Bien sur le mieux c'est d'avoir toutes ses années avec mention TB mais bon! On fait ce qu'on peut Image not found or type unknown :lol:

Par **ldi38**, le **30/06/2009** à **16:51**

Ce qui m'inquiéte le plus , c'est pour les masters .

Car je suis déjà aller aux rattrapages en 1ere année et là je vais peut-etre passer AJAC . Donc , je suis vraiment inquiet pour mon avenir en master2

Par **fan**, le **05/07/2009** à **05:11**

Sur Clermont-Fd, certains sont passés en conditionnels quelques jours après la rentrée. Ils ou elles avaient déjà suivis une re-L2. En général, c'est en régime transitoire. Ici,le redoublement (même plus que redoubler) est fréquent dans les 2 premières années. Il y a des passages en AJAC surtout lors des régimes transitoires. Redoubler n'est pas une honte. je connais une chargé de TD qui a quadruplé sa première année et un autre qui a redoublé l'une de ses premières années.

Par **mathou**, le **19/07/2009** à **21:31**

Alors, vous avez des nouvelles ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés